



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE PPCMOI 2025-075 POUR L'IMPLANTATION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 8 LOGEMENTS SUR LE LOT 4 183 099

ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 février 2026, la Ville de East Angus a adopté la résolution de PPCMOI 2025-275 en vertu du règlement 780 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), autorisant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur le lot 4 181 872 du cadastre du Québec, qui se situe sur la rue Des Pins

Cette résolution de PPCMOI a pour objet :

Que la résolution de PPCMOI 2025-275 autorisant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur l'immeuble sur le lot 4 181 872 du Cadastre du Québec, qui se situe sur la rue des Pins dans la zone résidentielle commerciale RC-3, en dérogation à l'article 7.6 du Règlement de lotissement numéro 746, soit adoptée aux conditions suivantes :

- Que la superficie minimale du lot pour une habitation multifamiliale de 8 logements soit réduite à 889 m².

Le projet est situé sur la rue des Pins.

La résolution de PPCMOI 2025-075 entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit projet peut le faire en se présentant aux heures ordinaires d'affaires de la Ville de East Angus au bureau du greffier-trésorier situé au 200, rue Saint-Jean est à East Angus.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-neuvième jour de mars 2026.

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier